impôt sur les divertissements: l'initiative a abouti

Avec 10'015 signatures valables sur les 8'224 requises, l'initiative populaire communale "Pour la suppression de l'impôt sur les divertissements" a abouti.

Ouverte le 5 octobre 2009, la récolte des signatures en faveur de l'initiative populaire communale "Pour la suppression de l'impôt sur les divertissements" s'est achevée le 5 janvier 2010.
A échéance de ce délai, 12'818 signatures ont été remise pour contrôle au secrétariat municipal.

La Municipalité a pris connaissance, dans sa séance du 13 janvier 2010, du résultat du contrôle des listes de signatures que le Comité d'initiative avait remises au secrétariat municipal le 5 janvier 2010. Le contrôle des signatures, qui s'est achevé le 11 janvier 2010, a abouti aux résultats suivants :

Total des signatures contrôlées	**12'818**
Signatures invalidées	**2'803**
- signatures illisibles :	53
- signatures non identifiables	0
- signatures apposées plus d'une fois	457
- signatures apposées de la même main	39
- signatures d'électeurs non inscrits à Lausanne	2'119
- signatures absentes	1
- date de naissance erronée	134
Signatures valables	**10'015**

En réunissant 10'015 signatures valables sur les 8'224 requises, l'initiative populaire communale a abouti. Information en est donnée officiellement aujourd'hui, jeudi 14 janvier 2010, par l'affichage de ces résultats au pilier public.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00**
- **Jérôme Gasser, secrétariat municipal, tél. 021 315 22 05**

Lausanne, le 14 janvier 2010

infopresse

Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch